

soins de la défense du pays : c'est qu'elle forme comme une pépinière d'instructeurs que le pays peut utiliser, en temps de crise. Cet aspect de la question mérite d'être étudié. Je verrais d'un bon œil un certain accroissement des troupes permanentes, s'il est impossible de réaliser autrement cet objectif. Mais il importe que l'application de notre système militaire ne se fasse pas d'une façon spasmodique. Ce système doit être organisé de façon à fonctionner d'année en année et de génération en génération, d'une façon automatique pour ainsi dire, et on ne doit pas se contenter de faire certains efforts intermittents, nécessités par une crise quelconque, quitte à retomber ensuite dans l'ornière. Comment se fait-il que nos troupes aient conservé leur valeur actuelle? Cela tient, dans une large mesure, à l'esprit de sacrifice dont font preuve les officiers qui s'instruisent à leurs propres frais, consacrant leur temps aux exercices annuels, ainsi qu'au recrutement et à la formation des volontaires. Allez à la salle d'exercice, un de ces soirs, et vous verrez là de superbes jeunes gens à la tête de ces corps, consacrant leurs soirées à l'instruction des jeunes gens de la capitale qui appartiennent à ces différents bataillons. Ces jeunes gens, je le répète, font des sacrifices de temps, et d'argent, et contribuent puissamment à maintenir nos troupes dans un état de valeur réelle.

A mon avis, il devrait aussi exister au Nord-Ouest une troupe permanente de soldats à cheval ; car le Nord-Ouest canadien se prête parfaitement à l'élevage des chevaux et à la culture des fourrages. Je signale de nouveau au Gouvernement l'importance d'appeler l'attention des autorités impériales sur ce projet. Le Gouvernement devrait chercher à engager les autorités impériales à établir des haras nationaux, non pas sous les auspices du ministre de l'Agriculture du Canada ou de tout autre ministre canadien, mais sous la direction d'un conseil indépendant, peut-être un conseil mixte composé d'officiers impériaux et coloniaux et qui jouirait d'une parfaite indépendance. Je serais bien aise qu'on réservât de grands pâturages pour l'élevage des chevaux destinés surtout aux troupes à cheval. Indubitablement, si jamais le Canada engage la lutte avec nos voisins au delà de la frontière, cette lutte se fera, dans une large mesure, avec l'aide des troupes à cheval. Un autre fait que je tiens à alléguer à l'appui de ma thèse, c'est que le gouvernement anglais, au cours de la guerre sud-africaine, a demandé au Canada un grand nombre de chevaux.

Le gouvernement anglais pourrait s'adresser de nouveau au Canada pour s'approvisionner de chevaux, si l'Angleterre se trouve plus tard engagée dans une nouvelle guerre. Le Gouvernement devrait donc, à mon avis, réserver de vastes étendues de pâturages au Nord-Ouest, pour l'élevage des chevaux, afin que les cultivateurs et les éle-

veurs de chevaux aient l'avantage de produire une race chevaline supérieure, pour l'amélioration de leurs chevaux.

Je ne m'étendrai pas longuement sur le système militaire dont il faudrait doter le pays ; car, pendant nombre d'années, j'ai consigné au compte rendu des débats, mes observations à cet égard. D'abord, il faudrait obliger tous les jeunes Canadiens, âgés de plus de douze ans, à faire l'exercice militaire. Quand un jeune garçon, à l'école du soldat, apprend à faire demi-à-droite ou demi-à-gauche, demi-tour ou volte-face, il acquiert, dans cet exercice, une souplesse qu'il conservera plus tard. Lorsque le premier ministre épaula son mousquet, non pas celui qu'il a voulu porter sur les bords de la Saskatchewan, mais bien ce mousquet qu'il a manié au cours de l'incursion féniennne, il y a déjà bien longtemps, il est devenu tellement habile dans le manement de cette arme, qu'il pourrait maintenant l'épauler d'une façon automatique. C'est ainsi que l'enfant n'oublie jamais ce qu'il a appris dans le bas âge. Enseignez-lui à manier la crosse, au jeu de crosse, et il s'en souviendra à l'âge de 60 ans. Enseignez à l'enfant à saisir la balle au bond et il ne l'oubliera plus. Il faudrait donc donner à la jeunesse des universités et des écoles une sorte d'instruction préliminaire dans ce sens. Il faudrait aussi donner cet enseignement aux élèves des écoles rurales.

J'ai une observation à présenter ici : c'est que pour toute compagnie de milice rurale ou de volontaires, il devrait y avoir dans chaque township ou rang de townships un instructeur qui serait chargé de visiter les écoles publiques, à certaines époques au cours de l'année, afin de donner aux enfants l'instruction militaire. Rien n'empêche les filles de faire l'exercice. Donnez aux jeunes garçons deux ou trois leçons sur la manière de mirer un but et d'épauler le fusil, et après quelques années d'école de peloton et de compagnie, vous aurez posé les bases de l'instruction d'une armée de tireurs, et cela à fort peu de frais pour le pays.

Le ministre de la Milice évolue graduellement et oriente ses efforts de plus en plus en ce sens, et je le félicite des progrès qu'il a réalisés. Qu'on enseigne d'abord à la jeunesse ces exercices, auxquels présideront des instructeurs choisis, non pas dans la troupe permanente, mais parmi les sergents attachés aux compagnies de milice, puis, plus tard, on formera ces jeunes gens en compagnies, les compagnies se transformeront en régiments, en batteries, en escadrons, selon le cas, dans chaque district du pays. Un mot au sujet de l'instruction des officiers. Il faudrait envoyer ces jeunes gens aux écoles militaires à titre d'élèves, non pas à titre de soldats soumis à la discipline militaire bien que fatalement ils doivent être soumis, dans une certaine mesure, à la discipline militaire quand ils fréquentent les écoles. Ainsi, le capitaine, le simple soldat, le sergent seraient tous des cadets et tous se-